

Image not found or type unknown



Dois je changer ma robinetterie

Par **Meloddye**, le **21/12/2012 à 18:04**

Bonjours, rnMa mère loue un appartement chez un particulier. Le robinet de la cuisine a une micro fuite qui a causé un dégua des eaux sur le mur de la voisine.rnDoit elle prendre à sa charge les réparations ou est ce la propriétaire qui doit faire les réparations.rnPouvez vous me répondre assez vite car je dois donner une réponse assez vite.rnMerci à tous.

Par **Lag0**, le **21/12/2012 à 18:07**

Bonjour,rnTout dépend de l'origine de la fuite.rnSi c'est un joint à changer ou un écrou à resserrer, c'est à la charge du locataire.rnSi c'est le robinet qui est à changer pour cause de vétusté, c'est à la charge du bailleur.